

**Compte rendu de la réunion des
ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail
Le 25 janvier à Ottawa (Ontario)**

Participants du Nunavut

L'honorable Jeannie Ehaloak (ministre de la Justice), William MacKay (sous-ministre)

Harmonisation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le sous-ministre Michael Carr (Saskatchewan) fait une présentation sur la progression du plan de travail du Comité de la santé et de la sécurité au travail de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (SST de l'ACALO), qui vise la reconnaissance mutuelle, l'harmonisation et l'uniformisation des règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. M. Carr indique que la réalisation du plan de travail suit son cours.

Les ministres approuvent la version provisoire de l'énoncé sur l'harmonisation, qui comprend les engagements suivants :

1. Poursuivre le travail d'harmonisation de la réglementation, notamment en conciliant les lois, les règlements et les politiques des différents gouvernements du pays;
2. S'efforcer, lorsque le contexte le permet, de reconnaître mutuellement les normes des uns et des autres, afin de supprimer les obstacles qui pourraient causer des écarts opérationnels entre les différents gouvernements, à condition que lesdites normes soient adaptées aux besoins de chacun;
3. Dans la mesure du possible, faire de l'uniformité entre les différents gouvernements un principe directeur de l'élaboration et de l'application des politiques, des règlements et des lois;
4. Préparer et diffuser les renseignements sur les occasions, les enjeux et les défis relatifs à l'harmonisation et à la reconnaissance mutuelle.

Affaires internationales du travail

L'honorable Patty Hajdu (fédéral) fait le point sur les sujets suivants :

- Progression de la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les ministres;
- Ce que le Canada a prévu dans le cadre du G7 qu'il accueillera en 2018;
- Négociation des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux.

Le Canada a signé la Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'OIT en juin 2017, laquelle entre en vigueur en juin 2018. Il s'agissait de la huitième et dernière convention fondamentale de l'OIT ratifiée par le Canada. Les prochains textes qui seront étudiés sont la Convention (n° 81) sur l'inspection du travail et le protocole (n° 29) sur le travail forcé.

Par ailleurs, le Canada a tenu fin mars à Montréal une réunion des ministres de l'Emploi et de l'Innovation du G7 en présence de l'honorable Navdeep Singh Bains (ministre de Colombie-Britannique).

La ministre Hajdu fait le point sur les négociations commerciales qui ont cours avec un vaste éventail de partenaires étrangers. Selon elle, il est primordial de prendre conscience que les accords commerciaux doivent profiter à toutes les strates de la société, et que dans le contexte de la mondialisation, la croissance économique doit bénéficier à tous. D'ailleurs, la population s'intéresse de plus en plus aux ententes commerciales en général. Si la conclusion de telles ententes est du ressort du fédéral, les lois relatives au travail – ainsi que le dialogue et le travail de coordination continus qu'elles impliquent – incombent toujours aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Santé mentale au travail : état de stress posttraumatique

Le présent sujet donne suite à la réunion tenue à Prince George en septembre 2016, à laquelle les ministres ont convenu de l'importance de la collaboration concernant la santé mentale au travail, y compris l'état de stress posttraumatique. Ils se sont également mis d'accord pour travailler ensemble afin de réduire la stigmatisation, d'encourager les travailleurs à demander de l'aide, de trouver des façons d'améliorer les ressources d'aide et de communiquer de l'information à ce sujet.

L'honorable Jeannie Ehaloak (Nunavut) demande l'adoption d'une approche en santé mentale intégrée et globale, signalant qu'en octobre 2015, le gouvernement territorial a déclaré l'état d'urgence au Nunavut en raison d'une hausse brutale du taux de suicide. Dans le territoire, améliorer la santé mentale des travailleurs va de pair avec le cheminement vers la réconciliation pour les Inuits, la guérison du traumatisme intergénérationnel ainsi que la lutte contre la disparition de la langue et de la culture et contre les conséquences de la précarité du logement et de l'insécurité alimentaire.

Tous les ministres sont d'accord pour dire que même s'il n'est pas simple d'uniformiser la législation à cause des différences de contextes à l'échelle du pays, cela n'empêche pas de collaborer pour faire avancer le dossier.

Les ministres décident que le Comité de politique stratégique sur le travail de l'ACALO se penchera sur les prochaines étapes de la collaboration, de concert avec des partenaires tels que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), la Commission de la santé mentale du Canada, le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) et les diverses commissions de l'indemnisation des travailleurs.

Facultés affaiblies au travail

Le sous-ministre Jeff Parr (Alberta) fait une présentation au nom des deux comités permanents de l'ACALO.

L'honorable Jeannie Ehaloak (Nunavut) fait remarquer qu'en raison des élections territoriales et de l'exercice de consultation publique que devra mener le nouveau

gouvernement, le travail de consultation au Nunavut se fera majoritairement au cours des quatre prochaines semaines; le territoire sera ensuite prêt à rédiger une politique. Pour le moment, la ministre peut dire qu'une approche coordonnée entre tous les gouvernements serait l'idéal, et que l'idée d'un travail d'harmonisation a reçu un accueil favorable, dans la mesure où ce travail reste approprié et faisable.

Les ministres concluent ce point en indiquant être disposés à collaborer et demandent aux fonctionnaires de poursuivre le dialogue en vue de mettre en place une approche collaborative concernant les facultés affaiblies et la consommation de substance au travail. Ils demandent à ce que l'on se penche sur le type de mesures pouvant être offertes aux travailleurs et aux employeurs, par exemple des mesures d'adaptation.

Les ministres encouragent les fonctionnaires à poursuivre leurs recherches en vue d'évaluer les possibilités d'harmonisation et reconnaissent qu'il peut y avoir un lien avec le travail en cours concernant la santé mentale et l'intervention précoce.

Diversité et emploi (en particulier informer les Autochtones sur leurs droits)

Le sous-ministre William MacKay (Nunavut) et le sous-ministre Michael Carr (Saskatchewan) font une présentation sur l'engagement des ministères du Travail à l'égard des Autochtones. La présentation met en lumière les points suivants : l'importance de relations solides entre les communautés autochtones et diverses organisations; la consultation des communautés autochtones ainsi que la collaboration entre les ministères, ces communautés et d'autres ministères en vue de répondre aux appels à l'action en lien avec le travail de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et d'attirer, de mobiliser et de conserver les travailleurs autochtones; l'adoption d'une approche globale et consultative pour les politiques et les programmes qui tiendrait compte des besoins des Autochtones.

L'honorable Jeannie Ehaloak (Nunavut) prône l'approfondissement des relations avec les communautés autochtones. Par ailleurs, elle demande à ce que le projet soit assorti d'objectifs et d'un mandat bien clairs ainsi que d'échéances et de résultats attendus.

Les ministres enjoignent l'ACALO de mettre sur pied un projet axé sur le travail chez les Autochtones, en gardant à l'esprit que cet enjeu est étroitement lié aux questions d'emploi. On étudiera également les projets menés actuellement par les partenaires des ministères des différents gouvernements, l'objectif étant de déterminer si certaines initiatives peuvent être combinées et de tirer des leçons de pratiques exemplaires, selon le cas.

Lutte contre le harcèlement et la violence au travail

L'honorable Patty Hajdu (fédéral) fait une présentation sur les initiatives mises en

place par le gouvernement fédéral en vue de lutter contre le harcèlement et la violence au travail. Elle souligne que la majorité des femmes ont déjà été victimes de comportements de ce type. Selon une enquête d'Angus Reid menée en 2014, 28 % des Canadiens déclarent avoir déjà été visés à de multiples reprises par des avances non désirées, des demandes de faveurs sexuelles ou des commentaires à caractère sexuel sur leur lieu de travail. En outre, 27 % des cas de violence (agressions physiques et sexuelles, vols) surviennent sur le lieu de travail de la victime.

Lieux de travail nouvelle génération

L'honorable Kevin Flynn (Ontario) présente dans les grandes lignes l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail et résume la réponse du gouvernement de l'Ontario au rapport final, en soulignant les récents changements introduits par le projet de loi 148 (Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois) et d'autres initiatives connexes.

Si on le juge utile, il sera envisagé de demander au Comité permanent de politique stratégique sur le travail de l'ACALO d'étudier la possibilité, pour tous les gouvernements du pays, d'interdire toute discrimination en ce qui a trait aux régimes de retraite et d'assurance. Les fonctionnaires pourront étudier ce point lors de la prochaine réunion annuelle de l'ACALO, en mai 2018.